



Assemblée générale

UN LIBRARY

DEC - 6 1979

UN/SA COLLECTION

Distr.  
GENERALE

A/C.5/34/71  
30 novembre 1979  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session  
CINQUIEME COMMISSION  
Points 98 et 24 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

QUESTION DE PALESTINE

Incidences administratives et financières du projet de résolution  
publié sous la cote A/34/L.42

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du  
règlement intérieur de l'Assemblée générale

1. Aux termes du projet de résolution contenu dans le document A/34/L.42, l'Assemblée générale prierait le Secrétaire général :
  - a) Compte tenu des consultations tenues en application du paragraphe 3 de la résolution 33/28 C de l'Assemblée générale, de désigner dorénavant le Service spécial des droits palestiniens sous le nom de Division des droits palestiniens et de lui fournir les ressources nécessaires pour s'acquitter des responsabilités accrues qui lui ont été confiées par l'Assemblée;
  - b) De veiller à ce que la Division des droits palestiniens, agissant en consultation avec le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien :
    - i) Continue à s'acquitter des tâches énumérées au paragraphe 1 de la résolution 32/40 B de l'Assemblée générale;
    - ii) Entreprenne un programme de travail élargi comportant notamment les tâches suivantes :
      - a) Instauration d'une coopération plus étroite dans le cadre des Nations Unies et avec les organisations non gouvernementales;
      - b) Organisation de quatre séminaires au cours de l'exercice biennal 1980-1981, financement de programmes annuels de stages et arrangement de tournées de conférences;

- c) Suivi d'événements politiques et autres événements pertinents affectant les droits inaliénables du peuple palestinien;
- d) Assistance pour la préparation du matériel visuel, notamment d'affiches;
- e) Elargissement de la portée du bulletin publié par la Division des droits palestiniens à tous les thèmes se rapportant à la question des droits palestiniens;

c) D'assurer la pleine coopération du Département de l'information et d'autres services du Secrétariat pour permettre à la Division des droits palestiniens d'accomplir ses tâches;

d) De demander à l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies d'émettre une série de timbres commémoratifs de l'Organisation des Nations Unies afin de faire connaître aussi largement que possible la grave situation et les droits inaliénables du peuple palestinien;

e) De demander au Département de l'information de présenter, en consultation avec le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, une exposition photographique dans les locaux ouverts au public du Siège de l'Organisation des Nations Unies afin de tenir les visiteurs au courant de la grave situation et des droits inaliénables du peuple palestinien.

2. Pour ce qui est de la demande figurant à l'alinéa a) du paragraphe 1 ci-dessus, compte tenu des décisions prises précédemment par l'Assemblée générale touchant la nomenclature des services du Secrétariat 1/ et étant donné qu'un rapport final sur ladite nomenclature doit être présenté à l'Assemblée l'an prochain par le Secrétaire général, il a été décidé de renvoyer la question pour avis au Groupe de travail interdépartemental expressément créé à cette fin par le Secrétaire général. L'Assemblée générale doit prendre une décision en la matière, à sa trente-cinquième session.

3. Aux termes du projet de résolution exposés à l'alinéa b) du paragraphe 1 ci-dessus, il est envisagé d'augmenter de manière considérable le programme de travail du Service spécial. Vu la difficulté d'évaluer de façon réaliste, dans le peu de temps dont on dispose, les conséquences qu'aura l'élargissement du programme de travail sur les besoins du Service spécial, le Secrétaire général a l'intention de demander au Service de gestion administrative d'entreprendre, à titre prioritaire, une étude portant sur les effectifs dont le Service spécial aura besoin pour s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées. Cette étude devrait être achevée au 30 avril 1980. Toutefois, compte tenu des problèmes rencontrés par le Service spécial dans l'exécution du programme de travail qui lui incombe en vertu de la résolution 32/40 B et du travail supplémentaire qui découlerait pour lui du projet de résolution dont il est ici question, notamment pour ce qui est de l'organisation de séminaires, le Secrétaire général propose de renforcer immédiatement - soit à partir du 1er janvier 1980 - le Service spécial en lui affectant à titre temporaire un poste d'administrateur général (D-1), un poste

---

1/ Résolutions 32/204 et 33/116 A, sect. I.

d'administrateur de deuxième classe (P-3) et de deux postes d'agent des services généraux (G-4/1). Par la suite, sur la base des conclusions du Service de gestion administrative, le Secrétaire général proposera de redistribuer selon les besoins les ressources ouvertes au chapitre 1 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981, de manière à permettre au Service spécial de s'acquitter de son programme de travail élargi, et il fera rapport à l'Assemblée, à sa trente-cinquième session, sur les décisions prises en 1980 et proposées pour 1981, touchant le renforcement du Service spécial.

4. A l'alinéa 1 b) ii) b), il est demandé d'organiser quatre séminaires au cours de l'exercice biennal 1980-1981, de financer des programmes annuels de stages et d'arranger des tournées de conférences. La mise sur pied de programmes annuels de stages ne devrait pas exiger de ressources supplémentaires. Pour ce qui est des tournées de conférences, elles seront sans doute assurées par des membres du Comité et, dans le proche avenir, limitées au continent nord-américain. Comme on ne peut déterminer dès maintenant ni le nombre de ces conférences, ni l'endroit où elles auront lieu, on a estimé à 10 000 dollars pour 1980-1981 les frais de voyage des membres du Comité et le coût de l'indemnité journalière de subsistance à leur verser.

5. Quant au coût estimatif des quatre séminaires à organiser au cours de l'exercice biennal, il a été calculé à partir des hypothèses suivantes :

a) Deux séminaires auront lieu en 1980 (en Afrique et en Europe) et deux en 1981 (dans la région de l'Asie et du Pacifique et en Amérique latine);

b) Ces séminaires se tiendront au siège des commissions régionales (Addis-Abeba, Genève, Bangkok et Santiago);

c) Chaque séminaire durera une semaine;

d) Trente personnes participeront à chaque séminaire;

e) Cinq membres du Comité collaboreront à chaque séminaire et les services de fond seront assurés par deux administrateurs du Service spécial, aidés d'un agent des services généraux;

f) En ce qui concerne les services de conférence, la documentation à établir avant et pendant la session paraîtrait en trois langues et la documentation à établir après la session en quatre langues. Le service des séminaires qui auront lieu en Europe, en Afrique et dans la région de l'Asie et du Pacifique sera assuré par le personnel de l'Office des Nations Unies à Genève, celui du Siège s'occupant du séminaire en Amérique latine. Pour chaque séminaire, on évalue à 250 pages le volume de la documentation distribuée avant la session, à 50 pages celui de la documentation de session et à 300 pages celui de la documentation publiée après la session. Le Siège s'occupera de la documentation à établir avant et après la session.

6. Le coût estimatif des activités prévues aux alinéas d) et e), paragraphe 5 ci-dessus se répartit comme suit :

/...

	<u>1980</u>		<u>1981</u>		<u>Total</u>
	<u>Europe</u>	<u>Afrique</u>	<u>Asie</u>	<u>Amérique latine</u>	
Frais de voyage des participants	22 000	43 600	34 700	36 200	136 500
Frais de voyage des membres du Comité	7 900	10 100	14 000	11 900	43 900
Frais de voyage du personnel	4 700	6 000	8 400	7 200	26 300
Dépenses diverses	<u>500</u>	<u>500</u>	<u>500</u>	<u>500</u>	<u>2 000</u>
	35 100	60 200	57 600	55 800	208 700

7. Le coût estimatif des services de conférence, calculé sur la base des hypothèses décrites à l'alinéa f) du paragraphe 5 ci-dessus, se répartit comme suit :

	<u>1980</u>		<u>1981</u>	
	<u>Europe</u>	<u>Afrique</u>	<u>Asie</u>	<u>Amérique latine</u>
Documentation à établir avant la session	58 700	58 700	62 200	62 200
Interprétation	21 400	13 000	34 100	28 600
Documentation à établir pendant la session	10 200	11 600	11 700	11 000
Documentation à établir après la session	<u>106 100</u>	<u>106 100</u>	<u>112 500</u>	<u>112 500</u>
Total	196 400	189 400	220 500	214 300

8. S'agissant des alinéas b) ii) d), c et e) du paragraphe premier ci-dessus, le Département de l'information devrait entreprendre les travaux suivants :

a) Préparation du matériel visuel. On envisage de tirer une affiche à 25 000 exemplaires et d'imprimer 10 000 calendriers en cinq langues, avec possibilité de surcharge dans d'autres langues. Le coût estimatif total serait le suivant :

	<u>Dollars</u>
Affiches	11 000
Calendriers	12 000
Frais d'expédition	<u>1 000</u>
	24 000

/...

b) Présentation d'une exposition photographique dans les locaux ouverts au public du Siège de l'Organisation des Nations Unies. Le coût estimatif s'établirait comme suit :

	<u>Dollars</u>
Ensemble de 8 emplacements pour 16 panneaux	3 000
Présentation	5 000
30 agrandissements en noir et blanc et en couleur	8 000
Composition	3 000
Panneaux d'assemblage et montage des images et du texte	<u>1 500</u>
	20 500

9. En outre, en ce qui concerne l'établissement du matériel visuel, il est prévu de fournir 2 500 pochettes. Le Service spécial se chargera de les préparer et de les diffuser mais il est nécessaire de prévoir un crédit estimé à 1 500 dollars pour l'impression des enveloppes et un autre crédit de 3 900 dollars pour les frais d'expédition.

10. S'agissant du suivi d'événements politiques et autres événements pertinents affectant les droits inaliénables du peuple palestinien, cité à l'alinéa 1) ii) c), les ressources mises à la disposition de la bibliothèque devraient être accrues de 1 300 dollars par an, soit 2 600 dollars pour l'exercice biennal, pour permettre l'achat de périodiques (coût estimé à 700 dollars par an) et de livres (coût estimé à 600 dollars par an).

11. Eu égard à l'alinéa 1) b) ii) e) relatif à l'élargissement de la portée du bulletin publié par le Service spécial, il est envisagé de porter le nombre de pages dudit bulletin à 40, soit une augmentation de 50 p. 100 par rapport aux livraisons antérieures. Le coût des services de conférence entraîné par l'augmentation prévue se répartit comme suit :

	<u>1980</u>	<u>1981</u>
Traduction	109 500	116 100
Révision	37 600	39 900
Dactylographie	33 700	35 700
Reproduction et distribution	<u>167 900</u>	<u>178 000</u>
	348 700	369 700

/...

12. Enfin, s'agissant de la demande qui figure à l'alinéa 1 d), le Secrétaire général prévoit d'émettre des timbres commémoratifs au cours du prochain exercice biennal 1980-1981. Le coût de cette émission devrait être couvert par les crédits déjà demandés pour l'exercice biennal 1980-1981.

13. Sur le total des dépenses prévues qui sont indiquées ci-dessus, 1 539 000 dollars correspondent au coût des services de conférence lequel a été calculé sur la base du coût intégral aux taux de 1980 et 1981. Dans l'état récapitulatif du coût des services de conférence qu'il soumettra vers la fin de la présente session de l'Assemblée générale, le Secrétaire général indiquera la mesure dans laquelle le coût de ces services, estimé à 734 500 dollars pour 1980 dans le présent document, pourra être couvert à l'aide des ressources disponibles. Le coût des services de conférence pour 1981, estimé à 804 500 dollars, sera examiné par l'Assemblée générale à sa trente-cinquième session en même temps que le coût de la totalité des services de conférence pour cette année. En conséquence, si l'Assemblée générale adopte le projet de résolution, il faudra ouvrir les crédits supplémentaires suivants pour l'exercice biennal 1980-1981 :

<u>Chapitre premier</u>	<u>Dollars E.-U.</u>	<u>Dollars E.-U.</u>
Postes temporaires (par. 3)	108 100	
Dépenses communes de personnel (par. 3)	34 600	
Frais de voyage des représentants (par. 4)	10 000	
Séminaires (par. 6) :		
Frais de voyage des participants	136 500	
Frais de voyage des représentants	43 900	
Frais de voyage du personnel	26 300	
Dépenses diverses	2 000	
Travaux contractuels d'imprimerie (par. 9)	<u>1 500</u>	362 900
<u>Chapitre 27</u>		
Affiches et calendriers (alin. a) du par. 8)	23 000	
Expositions (alin. b) du par. 8)	<u>20 500</u>	43 500

/...

<u>Chapitre 28 D</u>	<u>Dollars E.U.-</u>	<u>Dollars E.-U.</u>
Locaux	34 800	
Mobilier	9 400	
Fournitures de bureau	1 800	
Communications :		
a) Pour les nouveaux postes temporaires	6 400	
b) Pour le matériel visuel (alin. a) du par. 8 et par. 9)	<u>4 900</u>	57 300
<u>Chapitre 29 D</u>		
Livres et périodiques (par. 10)		2 600
<u>Chapitre 31</u>		
Contributions du personnel		36 200
<u>Chapitre premier des recettes</u>		
Recettes provenant des contributions du personnel		<u>(36 200)</u>
	Total	<u>466 300</u>